ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 660

présenté par M. Bur

ARTICLE 2

Annexe A

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 5 de cette annexe par les mots :

« d'euros ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 10 de cette annexe, après le mot :

« milliards »,

insérer les mots:

« d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.